



MAA - 78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01.49.55.55.31 ou 47.36
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr
site internet : <http://agrifor.unsa.org/>

Mars 2020

Edito de la Secrétaire Générale

COVID-19 !

Suite à l'évolution de la situation liée au COVID-19, nous devons toutes et tous nous adapter.

La France doit faire face à une triple crise : sanitaire, sociale et économique. Notre devoir, à l'**UNSA**, est de limiter au maximum l'impact de ces crises et en tout premier lieu la crise sanitaire.

Nous sommes tous bousculés, et c'est normal, mais nous devons tous prendre notre part. C'est pour cela que l'**UNSA** met à disposition [une foire aux questions](#) à l'adresse suivante :

<https://www.unsa.org/Covid-19-la-FAQ-UNSA-utile-aux-salarie-es.html>

Nous avons, surtout, chacune et chacun, une réelle responsabilité à exercer.

Il est ainsi essentiel de se conformer aux préconisations sanitaires, qui évoluent au fur et à mesure de l'avancée de l'épidémie :

- utiliser et préconiser les gestes barrières,
- mettre en place sérieusement la distanciation sociale,
- limiter les déplacements au strict minimum.

De nouvelles restrictions ont été annoncées hier soir. **Il s'agit, là encore, de ne pas tergiverser et de s'y conformer strictement.**

Sur un plan social, les dernières annonces du gouvernement (chômage partiel, report de la réforme de l'assurance chômage, report des réformes...) sont bienvenues et correspondent aux attentes de l'**UNSA**. Tout ce qui sécurise les agents, l'emploi permet de se concentrer sur l'essentiel, la bataille sanitaire.

La volonté de l'**UNSA**, dans cette crise inédite est de ne sombrer ni dans l'affolement, ni dans le déni. Loin des vaines polémiques ou petites querelles, nous devons au contraire garder notre sang froid et prendre au sérieux ce moment.

Chacune et chacun d'entre nous est individuellement responsable de la réussite de cette bataille collective.

Pour vous aider vous trouverez ci-jointes :

- L'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE (obligatoire pour tous les déplacements).
- L'ATTESTATION GARDE ENFANT A DOMICILE.

Martine HARNICHARD



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :
.....
.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le...../...../2020

(signature)



Attestation de garde d'enfant à domicile

Je, soussigné _____, atteste que mon enfant
_____, âgé de _____ ans est scolarisé au sein de l'établissement
_____ de la commune _____, fermé pour la
période du _____ au _____ dans le cadre de la gestion de l'épidémie de coronavirus.

J'atteste être le seul parent à demander à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence ou
d'un arrêt de travail pour pouvoir garder mon enfant à domicile.

Fait à _____, le _____

Signature